

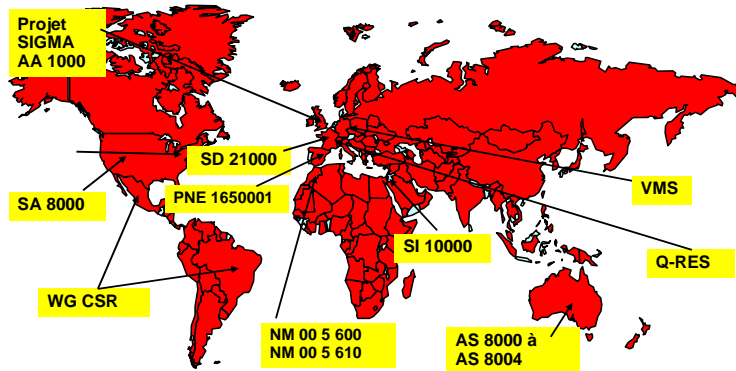
L'ISO 26000 – Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale

Isabelle Blaes
Responsable de projets

De la nécessité d'une norme internationale relative à la responsabilité sociétale

Un foisonnement de référentiels dans le monde

GRI



La norme ISO 26000 – Genèse

- ▶ Accord du SAG en 2004 pour une norme ISO relative à la responsabilité sociétale applicable à toutes les organisations.
- ▶ Objectifs :
 - ◆ Guide compréhensible par tous : doit clarifier le concept
 - ◆ Non certifiable

Le processus d'élaboration : à norme particulière, processus particulier

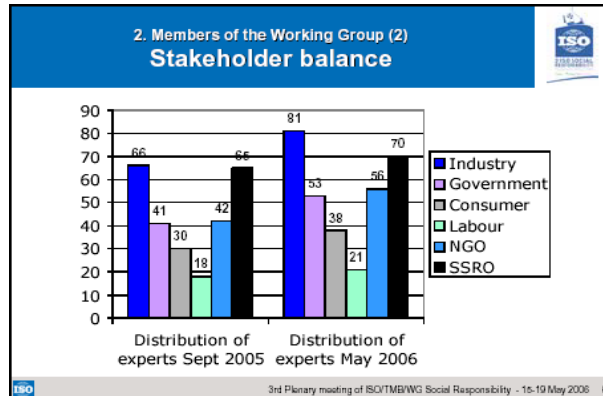


Une représentation de la plupart des acteurs de la société

- ▶ 6 catégories d'acteurs représentés, soit plus de 350 experts :
 - ♦ Gouvernement
 - ♦ Industrie
 - ♦ Consommateurs
 - ♦ Organisations syndicales
 - ♦ ONG
 - ♦ Organismes de soutien sur la responsabilité sociale (consultants et organismes de recherche, autres)



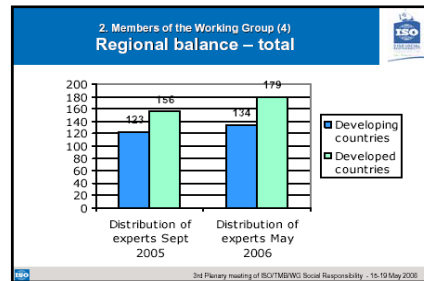
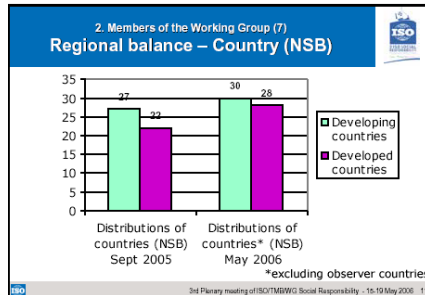
Un clair déséquilibre lors des rencontres internationales



Des pays en développement très présents

- ▶ Une co-présidence : pays industrialisé (Suède) et pays en développement (Brésil)
- ▶ 66 pays représentés dont 33 en développement

Des pays en développement très présents

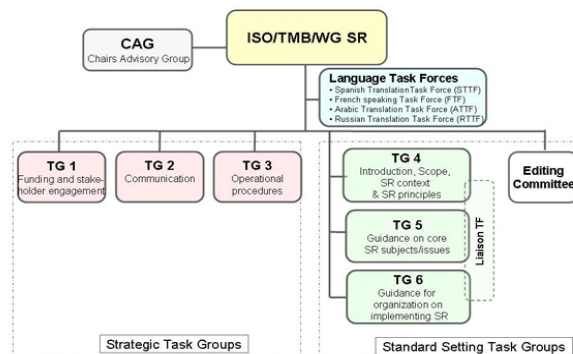


CENTRE INTERNATIONAL DE RESSOURCES ET D'INNOVATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Courriel : contact@ciridd.org – www.ciridd.org
CIRIDD - 60 rue des Acières F- 42000 Saint-Etienne Tél : 33 (0)4 77 92 23 40 – Fax : 33 (0)4 77 74 57 73

Organisation du Groupe de Travail

Organization of the Working Group



CENTRE INTERNATIONAL DE RESSOURCES ET D'INNOVATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Courriel : contact@ciridd.org – www.ciridd.org
CIRIDD - 60 rue des Acières F- 42000 Saint-Etienne Tél : 33 (0)4 77 92 23 40 – Fax : 33 (0)4 77 74 57 73

Le réseau francophone sur la responsabilité sociétale

Présentation générale

- ▶ **Objectif du Réseau** : soutenir les pays francophones dans l'élaboration de normes sur la responsabilité sociétale

- ▶ **Approches** :
 - Formalisation d'un cadre d'action 2006-2009
 - Echanges sur les problématiques de fond
 - Renforcement de capacités
 - Information et partage d'expérience

- ▶ **Composition** : plus de 100 personnes membres, 14 pays représentés et 6 organisations internationales

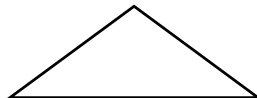
Pour être membre du Réseau

- **Membres de droit** : délégués de la task force francophone au Groupe de travail ISO 26000 et les participants au séminaire de Marrakech 2005
- **Autres membres** : personnes cooptées par les membres de droit



Structure du Réseau

Comité de pilotage



- Bureau : Président et Secrétaire
- 10 membres représentatifs des catégories d'acteurs de l'ISO 26 000 et les zones géographiques couvertes

Appui institutionnel : OIF / IEFP

Chefs de projet

- Terminologie
- Inventaire des outils de normalisation RS
- Echanges sur les problématiques de fond
- Echanges entre Comités miroirs ISO 26000
- Recueil de bonnes pratiques
- Relation SNDD-RS
- Renforcement de capacités
- Plateforme de communication du Réseau



Organisation du Réseau

- ✦ Le **comité de pilotage** se réunit une fois par an. Il fait le bilan de l'année écoulée et donne les orientations stratégiques pour l'année suivante.
- ✦ La **task force francophone** se réunit en parallèle des rencontres du Groupe de travail ISO 26 000, soit une ou deux fois par an. Elle échange sur les problématiques de l'élaboration de l'ISO 26 000 en vue de participer activement au Groupe de travail et elle échange sur les activités du Réseau francophone RSDD.
- ✦ Les **chefs de projet** proposent au comité de pilotage une description du projet pour validation avant début de réalisation. Ils rendent compte des résultats de leurs travaux au Réseau.
- ✦ Le **Président et la Secrétaire** assurent le lien entre les chefs de projet, animent les rencontres des membres du Réseau et rendent compte des travaux des rencontres au Réseau.



Réalisations

- ✦ **Echanges sur les problématiques de fond :**
 - ✦ Echanges autour de l'ISO 26 000
 - ✦ Traductions des Projets de texte ISO 26000
 - ✦ Première version de la terminologie de la RS
- ✦ **Renforcement de capacités : sensibilisation :**
 - ✦ des Commissions nationales de développement durable à la RS à la 14e session de la Commission Développement durable des Nations Unies, New York
 - ✦ Des délégations des Ministères des Mines, de l'Energie et de l'Eau de l'Afrique sub-saharienne à Lyon, Novembre 2006
- ✦ **Information et partage d'expériences :**
 - ✦ **Fiches** pédagogiques sur l'ISO 26000
 - ✦ **Inventaire** des outils RS
 - ✦ **Liste de discussion et portail d'information** Responsabilité sociale en vue du développement durable sur Médiaterre



Perspectives

- ✚ Renforcer les échanges sur les problématiques de fond liées à la mise en oeuvre de la RS, en vue de la rédaction de fiches
- ✚ Organiser des sessions de sensibilisation et formation à la RS, notamment en Afrique
- ✚ Réaliser un recueil de bonnes pratiques
- ✚ Créer une plateforme de communication pour le Réseau



CENTRE INTERNATIONAL
DE RESSOURCES ET D'INNOVATION
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Courriel : contact@ciridd.org – www.ciridd.org
CIRIDD - 60 rue des Aciéries F- 42000 Saint-Etienne Tél : 33 (0)4 77 92 23 40 – Fax : 33 (0)4 77 74 57 73

Évolution des négociations internationales



CENTRE INTERNATIONAL
DE RESSOURCES ET D'INNOVATION
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Courriel : contact@ciridd.org – www.ciridd.org
CIRIDD - 60 rue des Aciéries F- 42000 Saint-Etienne Tél : 33 (0)4 77 92 23 40 – Fax : 33 (0)4 77 74 57 73

La norme ISO 26 000 Nouvelle architecture

- 0 Introduction
 - 1 Domaine d'application
 - 2 *Références normatives : supprimé*
 - 3 Termes et définitions
 - 4 Le contexte de RS dans lequel les organismes opèrent
 - 5 Principes de RS pertinents pour les organismes
 - 6 Lignes directrices sur les questions et sujets centraux de la RS
 - 7 Lignes directrices pour les organismes sur la mise en oeuvre de la RS
 - 8 Annexes :
 - A : *Accords internationaux et institutions relatifs à la RS*
 - B : *Références pour la mise en oeuvre de la RS*
- Bibliographie : autres références

Les questions centrales de la RS

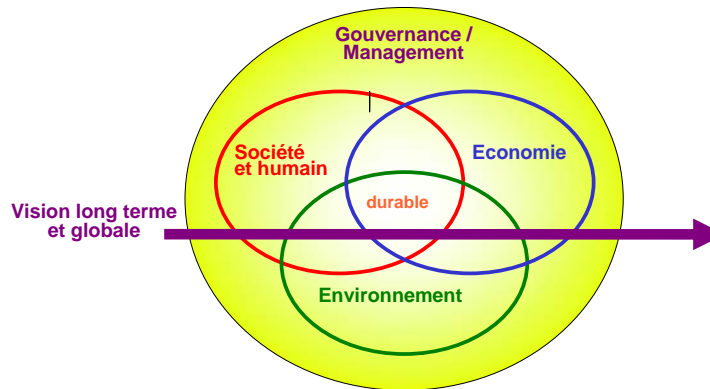
- ▶ Gouvernance
- ▶ Bonnes pratiques des affaires
- ▶ Pratiques au travail
- ▶ Droits de l'homme
- ▶ Relations avec le consommateur
- ▶ Environnement
- ▶ Implication dans la communauté /
Développement de la société

- ▶ Lien RS-DD
- ▶ Nature de la RS : est-elle un concept moral ?
- ▶ Place des parties prenantes dans la RS
- ▶ Relation entre RS et application de la loi
- ▶ Périmètre de responsabilité de la RS
- ▶ Indicateurs de mesure de la performance
- ▶ Place de la gouvernance
- ▶ Quels principes sont ceux de la responsabilité sociale ?

Corporate social responsibility, Archie B. Caroll, Etats-Unis, 50's

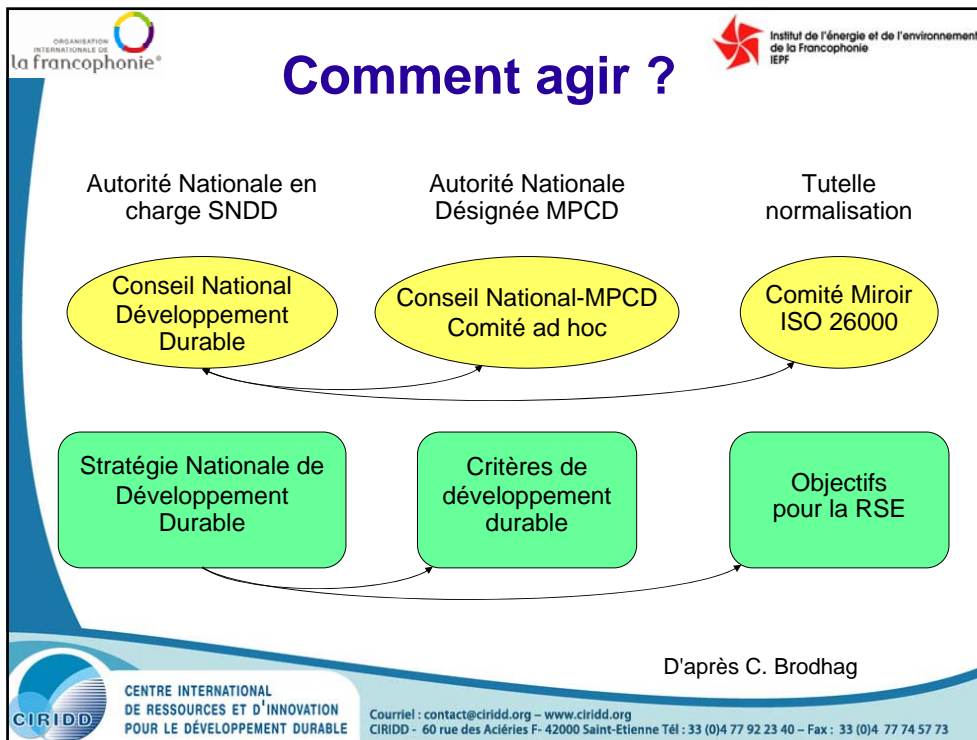
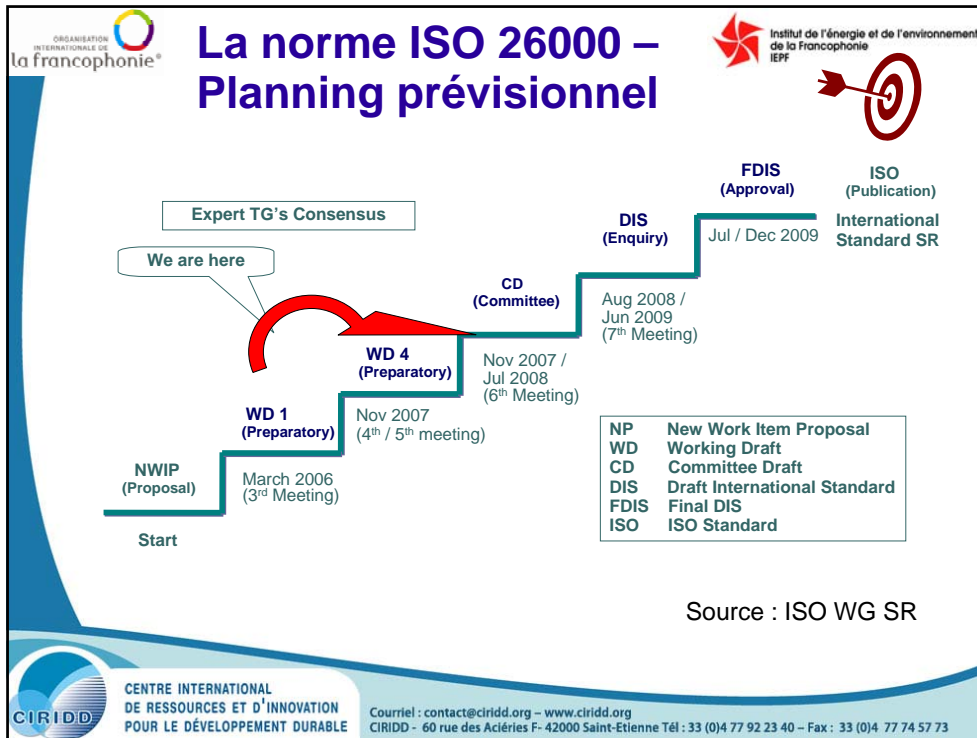


Le développement durable pour l'entreprise



Positions francophones par rapport à l'ISO 26000

- ▶ La langue française, un outil indispensable à une implication optimale dans les processus internationaux de normalisation : traductions, définitions
- ▶ Accord sur le fait que **le développement durable de nos sociétés est l'objectif** de la responsabilité sociétale des organisations.



Annexe 1 : la responsabilité sociétale est-elle un concept moral ?



Définitions

► Morale (nom) :

- Ensemble des règles d'action et des valeurs qui fonctionnent comme une norme dans la société, qui sont considérées comme valables de façon absolue
- Théorie des fins des actions de l'homme
- Peut désigner la science du bien et du mal

► Moral (adj) :

- Qui est conforme aux principes du Bien, à l'idéal de la conduite



Caractéristiques de la RS (1)

- ▶ Spécifique à une organisation
- ▶ Spécifique à un contexte, à une localisation
 - ◆ La RS n'est pas un concept moral car elle ne s'appuie pas sur des actions reconnues valables dans l'absolu



Caractéristiques de la RS (2)

- ▶ La réponse aux attentes des parties prenantes et la réflexion sur les objectifs de développement durable impliquent de prendre des décisions hors du cadre légal, hors du cadre de la responsabilité juridique stricte.
 - ◆ Le périmètre de l'entreprise est de plus en plus flou (sous-traitants, délégation de service)
 - ◆ Les attentes de la société sont de l'ordre éthique.
- ▶ Les décisions sont issues d'une réflexion sur ce qui est juste dans un contexte donné, ce qui est adapté.
 - ➔ **La RS est un construit du domaine de l'éthique.**



Différence entre Morale et éthique

▶ Morale

- Bien et Mal
- Universelle
- Interpelle
- Perversion = fanatisme

▶ Ethique

- Discernement positif et négatif
- Spécifique
- Responsabilise
- Perversion = manipulation

Source : Le livret blanc de l'éthique, Jacques Benoit



La responsabilité sociétale est un concept éthique.

▶ Cette éthique se réfère à des valeurs définies par :

- La culture propre de l'organisation en lien avec
- les attentes exprimées par les parties prenantes
- les principes du développement durable et les conventions internationales les déclinant



Caractéristique du Développement durable

- ▶ Universalisme des valeurs et des règles de conduite : Principes de Rio
- ▶ Finalités universelles

L'introduction du DD dans la RS

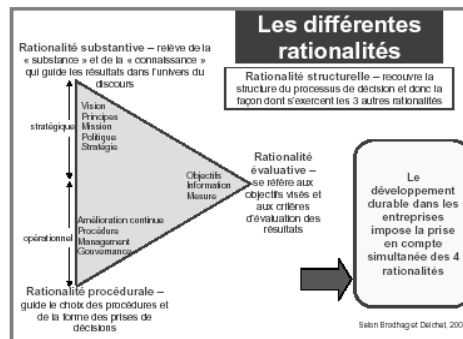


Figure 8 : articulation des différentes rationalités, d'après [BRODHAG 04-2]

Proposition

*Le développement durable est à la
responsabilité sociétale
ce que la morale est à l'éthique.*

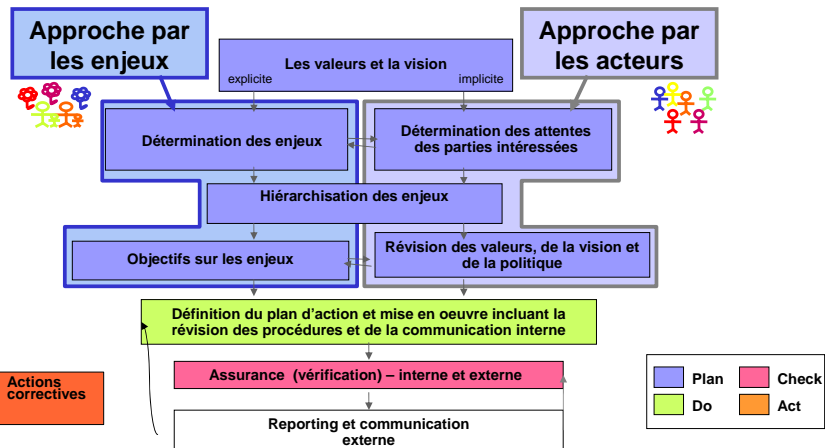


Conclusion

- ▶ La RS n'est pas un concept moral.
- ▶ On ne peut pas baser des actions de RS sur un comportement éthique sans définir la référence de cette éthique.
- ▶ La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les principes de Rio, le Global Compact, les Déclarations fondamentales de l'OIT, les principes directeurs de l'OCDE, semblent des textes de référence internationaux pour la responsabilité sociétale des organisations .



Annexe 2 : des visions différentes de la responsabilité sociétale et de l'intérêt de la normalisation



Source Commission européenne et CELE, Contributing to the convergence of CSR management standards in Italy, Germany, France and the UK by developing and promoting a common CSR framework, terminology and Management Tools, Agreement ref. No.: VS/2003/0580, mars 2005, 136p

Les représentations anglo-saxonnes et européennes de l'entreprise

Anglo-saxons : Vision contractualiste

L'entreprise est un nœud de contrats et le dirigeant doit arbitrer entre les attentes des différents acteurs. Les effets négatifs éventuels de l'activité sont compensés par des activités caritatives et philanthropiques.

Elle est assimilée à un être moral dont le comportement balance entre le vice et la vertu.

Européens : vision institutionnaliste

L'entreprise est une organisation qui a pour objet de réaliser des fonctions sociales au bénéfice de la communauté ou de l'État.

Elle est perçue comme une unité politique et un lieu de pouvoir non réductible à un comportement individuel.

D'après G. Belem, UQAM



CENTRE INTERNATIONAL
DE RESSOURCES ET D'INNOVATION
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Courriel : contact@ciridd.org – www.ciridd.org
CIRIDD - 60 rue des Acières F-42000 Saint-Etienne Tél : 33 (0)4 77 92 23 40 – Fax : 33 (0)4 77 74 57 73

Les visions anglo-saxonnes et européennes de la responsabilité sociétale

Anglo-saxons

Européens

Contexte de la RS

Relève de l'éthique, du bien et du mal.

Relève de la sphère du politique, c'est-à-dire de l'art de faire des choix collectifs.

Liberté et responsabilité

La responsabilité est individuelle et porte sur les acteurs participant au nœud de contrats.

La responsabilité est collective et porte sur les risques que l'on fait courir à l'ensemble de la société.

Bien commun et intérêt général

Obtenu de façon naturelle grâce aux forces du marché.

Construction collective. C'est à l'État de définir l'intérêt général à travers des débats politiques.

Solidarité

La bienfaisance est le corollaire du principe de responsabilité individuelle et sert à corriger les défaillances du système et les inégalités.

Prédominance de la répartition des richesses par l'Etat. Le mécénat est principalement porté sur des actions culturelles et sportives.

D'après M. Capron



CENTRE INTERNATIONAL
DE RESSOURCES ET D'INNOVATION
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Courriel : contact@ciridd.org – www.ciridd.org
CIRIDD - 60 rue des Acières F-42000 Saint-Etienne Tél : 33 (0)4 77 92 23 40 – Fax : 33 (0)4 77 74 57 73

ORGANISATION INTERNATIONALE DE la francophonie®

Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie IEPF

Des attentes différentes de la normalisation

CIRIDD CENTRE INTERNATIONAL DE RESSOURCES ET D'INNOVATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Courriel : contact@ciridd.org – www.ciridd.org
 CIRIDD - 60 rue des Acières F- 42000 Saint-Etienne Tél : 33 (0)4 77 92 23 40 – Fax : 33 (0)4 77 74 57 73

ORGANISATION INTERNATIONALE DE la francophonie®

Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie IEPF

Source : C. Brodhag

	Vision « nominaliste »	Vision « substantive et institutionnaliste »
Vision du monde	Le monde est fait d'acteurs et d'organisations dont il convient d'organiser les relations sur des principes éthiques : transparence, sincérité...	Le monde est organisé avec des institutions et des principes. Tout type d'organisation doit être conforme aux principes supérieurs tout en maîtrisant les conditions concrètes de sa situation.
Possibilité de certification	Un référentiel éthique et les processus de relations entre parties intéressées peuvent faire l'objet d'un cadre universel et être vérifié par tierce partie sans s'intéresser à la substance des problèmes.	La variété des organisations et du contexte rend impossible une norme unique, mais appelle un processus permettant d'identifier les normes applicables et éventuellement des conformités à un référentiel partiel adapté au contexte.
Contenu du reporting	L'engagement vis-à-vis des parties intéressées est un processus formel. On peut rendre compte de l'« accord » dans un rapport, qui assure la transparence.	L'organisation doit atteindre des objectifs concrets de performance. Il y a une matérialité de l'engagement.
Importance des parties prenantes	L'approche nominale permet à l'organisation de répondre aux demandes de chacune des parties intéressées.	Les bases, le contenu et les objectifs ont une dimension opposable. Toute demande de toute partie prenante ne doit pas être prise en compte.
Objectifs de la démarche de RS	Le fonctionnement de l'organisation doit viser la conformité à des approches normalisées.	L'organisation doit viser l'amélioration de sa performance.
Élément essentiel de la démarche	Le référentiel de management est essentiel. Il permet de découper et de coordonner les processus (vision, politiques, déploiement, résultats).	La question la plus importante est la pertinence de la politique, le management assure en aval le déploiement cohérent (processus, moyens et contrôles adéquats)
Lien RS-DD	La prise en compte de la responsabilité vis-à-vis des parties intéressées est la contribution de l'organisation au développement durable.	Aller vers un développement durable implique d'atteindre des objectifs et des performances qui ne sont pas nécessairement portés par les parties intéressées.

CIRIDD CENTRE INTERNATIONAL DE RESSOURCES ET D'INNOVATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Courriel : contact@ciridd.org – www.ciridd.org
 CIRIDD - 60 rue des Acières F- 42000 Saint-Etienne Tél : 33 (0)4 77 92 23 40 – Fax : 33 (0)4 77 74 57 73